Vol. XXVIII. Saint-Boniface, Manitoba, 1er Fevrier 1899. No. 11.

ABONNEMENTS

Canada et Etats-Unis - - $1.00
Europe (compris le port) - - 2.50

TARIF DES ANNONCES

1ère insertion, par ligne...... 10 cts
Chaque insertion subséquente 5 "

N. B.—Les annonces de naissances, mariages et sépultures seront insérées au taux de 25 cents chacune.

LE MANITOBA

JOURNAL HEBDOMADAIRE.

JOSEPH BERNIER, Avocat, Directeur.

LE MANITOBA
EST PUBLIÉ
TOUS LES MERCREDIS
A SAINT-BONIFACE, MAN.

Toutes communications concernant le journal ou l'imprimerie, le paiement des abonnements ou pour impressions, devront être adressées à

BERUBÉ & CIE,
SAINT-BONIFACE, MANITOBA
CANADA.

L'APICULTURE

SES CHARMES ET SON UTILITÉ

(*Suite*)

Comment, se dit-on, un insecte si petit, si frêle, si délicat est plus courageux que l'homme! Cette comparaison peu flatteuse est un excellent stimulant pour ceux qui n'ont pas encore perdu tout amour-propre. L'abeille nous enseigne donc par là à améliorer notre sort en même temps qu'elle nous le fait aimer. Sans cela, pas de contentement ici-bas; ne serait-ce pas déjà d'une grande efficacité si elle parvenait seulement à jeter un peu de poésie dans cette existence obstinément et forcément monotone du colon " et il en faut un peu dans la vie, dit M. Voirnot, car l'argent est dans ce cas; ce facteur qui brille encore par son absence ne suffit pas toujours à satisfaire toutes les aspirations de l'âme humaine. De plus, si le colon s'adonne à l'apiculture, son rucher se trouvera à proximité de son habitation, par conséquent de sa famille. Il a y chez lui, par ce fait, quelque chose qui l'attire, qui le retient près des siens; ainsi se développe petit à petit l'esprit de famille; peu à peu la ménagère, les enfants ensuite, se familiarisent avec ces petits êtres dont ils redoutaient tant les piqûres, et finalement ne tardent pas à s'intéresser au passe temps favori du chef de famille. Dès lors, celui-ci n'ira pas chercher au dehors des distractions qu'il trouve en grand nombre dans son intérieur et pendant la mauvaise saison, alors que tout dort au rucher, il ne perdra pas ses bonnes habitudes, il préparera son matériel pour la campagne prochaine, s'occupera de la manipulation et de la vente de ses produits; cent idées se presseront à la fois dans son esprit, lui rappelant les heures délicieuses passées près de ses abeilles pendant la belle saison. Il lira et relira ses revues et livres apicoles, coordonnera toutes les remarques qu'il a faites; ce qui évoquera chez lui de profondes réflexions.

Les sujets de causerie entre les membres de la famille seront souvent puisés dans cette branche que tous les habitants de la maison estiment; et ainsi, le soir, pendant que le vent du Nord-Ouest fait rage au dehors et que la neige tombe en tourbillon, quelque part, au coin paisible d'un feu pétillant, des êtres aimés évoqueront dans leur langage le printemps avec ses parfums, ses milliers de fleurs et tous ses attraits. Son influence bienfaitrice ne s'arrête pas là, heureusement; elle s'étend, au contraire, à tous les âges, à toutes les conditions de l'échelle sociale, tant à la génération qui se prépare à la lutte pour l'existence qu'à celle qui travaille, produit et combat, et aussi à celle qui se repose au déclin d'une carrière bien remplie. Aux enfants, l'apiculture apprend à rechercher les satisfactions saines, le fils considère comme un héritage sacré les abeilles qui ont été l'amusement favori du chef de famille. Combien n'y en a-t-il pas, en effet, qui sont apiculteurs parceque leur père l'était! Mais la culture des abeilles est surtout l'amusement favori de l'âge mûr. Elle répond à un besoin naturel de cette période de l'existence humaine.

En effet, lorsque nous avons vu s'effeuiller une à une nos plus chères illusions; quand le monde nous apparait tel qu'il est en général; lorsque tous les plaisirs brillants et non toujours exempts d'amertume qu'il nous offre nous paraissent creux et vains, nous recherchons des distractions plus positives, plus rationnelles. Alors la nature, source féconde de vives et pures jouissances, est là qui nous tend les bras et nous présente au premier rang des choses attrayantes l'apiculture. En effet celle-ci possède le don précieux que n'ont pas les divertissement tapageurs, de faire oublier les tracas et les vicissitudes de la vie, surtout pendant les heures agréables que l'on passe près des abeilles. De son côté le vieillard dont la tête blanchie s'est dénudée à la rude école de l'expérience et trouvera une occupation aussi nécessaire que captivante, pour remplir les nombreux moments de loisirs que lui réserve le déclin d'une existence faite de labeurs. L'ennui et la tristesse ne troubleront jamais son repos bien mérité. N'est-ce pas là le secret de longévité que que l'on remarque chez les apiculteurs? Et en présence de cette merveilleuse organisation des abeilles, l'homme habitué à la réflexion reste interdit; il est forcé de reconnaître la sagesse infinie qui a tout ordonné dans l'univers et un point d'interrogation brille même dans l'âme des plus indifférents qui ouvrent le grand livre de nature à l'une des pages les plus intéressantes.

(A suivre Histoire et Progrès de l'Apiculture.)

ANTOINE DUPASQUIER,
Apiculteur à Notre-Dame de Lourdes.

LETTRE DU COMMANDANT MARCHAND

Il y a quelque temps, Forain, un dessinateur fameux, publia dans le *Figaro* un dessin qui représentait Marchand debout auprès du drapeau français à Fachoda avec, à quelque distance, Kitchener disant à un pasteur protestant: *Comment décourager ce brave?* à quoi l'autre répondait: *Je vais essayer...en lui lisant quelques journaux français.*

Ce dessin est tombé sous les yeux du héros de Fachoda, qui a écrit au dessinateur la lettre que voici:

AGENCE DIPLOMATIQUE DE FRANCE,

Caire, 6 novembre 1898.

Mon cher ami,

Vous ne me connaissez pas. Nous ne nous sommes jamais rencontrés; mais comme je viens de sentir étrangement, dans l'acuité pénétrante de votre vision nos deux patriotismes se croiser, j'ai voulu vous donner ce titre que vous ne dédaignerez pas.

Voilà un préambule qui doit vous surprendre. — Maintenant écoutez:

Le 21 septembre passé, à Fachoda, *il y avait près de dix mois que nous n'avions plus de nouvelles de France ni de l'Europe:* depuis 48 heures, l'armée anglo-égyptienne était arrivée d'Omdurman, et le sirdar Kitchener allait redescendre sur Khartoum.

Wingate, par ordre de son chef et dans une intention louable sans doute, me remit avant le départ une collection de journaux anglais et.............français *que nous n'avions pas osé demander*, mais que nous reçûmes avec reconnaissance.

Les journaux français étaient des numéros du mois d'août du *Progrès Egyptien.*

Je n'ai plus que deux lignes à ajouter: une heure après avoir ouvert les feuilles françaises, les dix officiers français tremblaient et pleuraient.

C'est là que nous apprîmes que l'affaire Dreyfus avait été rouverte avec l'horrible campagne des infâmes. Et pendant trente-six heures, aucun de nous ne fut capable de rien dire aux autres.—On n'échange pas de pareilles impressions.

Je n'ai rien augmenté, rien exagéré, rien changé.......au contraire.

Je veux simplement vous dire en regardant le dernier Forain d'octobre, que pour avoir prévu ce qui est arrivé à 500 kilomètres de distance, il faut que vous possédiez une grande âme de fier patriotisme. Ce serait impossible autrement.

A cause de cela, je vous demande la permission de vous embrasser, si vous voulez bien.

De tout cœur à vous,
Commandant MARCHAND.

Petit dialogue:

Il y a des gens qui ne sont jamais contents de rien. Je viens de rencontrer un brave homme qui regrette l'époque où il avait des cors aux pieds.

—Allons donc!

—Ma parole! Il est vrai qu'il a maintenant deux jambes de bois

Dans l'étude d'un procureur. Simple dialogue entre le "principal" et le troisième clerc:

—Avez-vous préparé, selon mes ordres, le dossier de l'affaire Chatfinard.

—Sapristi! je l'ai oublié.

—Oublié! Eh! mon ami, quand on est bête, on fait comme moi: on prend en note sur un carnet.

DANS LA PROVINCE DE QUEBEC

Montreal

Malgré les requêtes signées un peu partout, il paraît décidé irrévocablement que les meurtriers de Sainte-Scholastique, Cordélia Viau et Sam Parslow, seront pendus le 10 mars prochain. Les condamnés se rendent compte de leur situation et se préparent à la mort. Leur avocat, M. Leduc, leur a fait part de l'insuccès de ses démarches, et leur a conseillé de ne plus songer qu'à se bien préparer.

Les rigueurs du carême seront considérablement diminuées cette année. Il est probable que les jours de jeûne et d'abstinence, durant le carême seront fixés à deux par semaine. Les ravages de la grippe et d'autres maladies ont motivé ces adoucissements.

Les détectives viennent d'être saisis d'une autre disparition mystérieuse. La chose menace de devenir épidémique, c'est évident. Un marchand tailleur du nom de Ludger Matha, demeurant à Montréal, rue Saint-Jacques, 455, est disparu. Cet homme est âgé d'environ 39 ans. Nul ne peut concevoir ce qui a donné lieu à cette disparition.

Sherbrooke

Mlle Bella White, fille ainée de l'hon. juge White, est morte ici après trois semaines de maladie.

Québec

Un jeune garçon de 10 ans, fils de M. Walter Shead, orfèvre de Sillery, étant atteint d'une inflammation de cerveau, a perdu l'usage de ses sens, et pendant cinq jours est demeuré dans un état d'immobilité qui aurait pu faire croire à un sommeil léthargique, si l'enfant n'eut de temps en temps remué les mains; c'est d'ailleurs le seul mouvement qu'il a pu faire. Il n'est revenu de cet état, mardi matin, que pour passer de vie à trépas.

Voici quelques renseignements sur le projet de loi de M. Chicoyne, député de Wolfe, concernant la conciliation: "En matière purement personnelle et mobilière, et lorsque la valeur de la réclamation n'excède pas vingt-cinq piastres, aucune demande principale introductive, d'instance entre parties capables de transiger, et sur des objets qui peuvent être la matière d'une transaction, ne sera reçue devant les tribunaux de première instance, à moins que le défendeur n'ait été préalablement appelé en conciliation devant l'un des conciliateurs visés par la présente loi, ou que les parties n'aient volontairement comparu devant lui. Dans chaque municipalité, le conseil local peut en tout temps désigner par résolution un ou plusieurs citoyens de l'endroit pour remplir les fonctions de conciliateurs en vertu du présent acte. Outre ces conciliateurs officiels seront de droit conciliateurs dans chaque municipalité locale: Les prêtres, curés, vicaires et ministres de toute dénomination religieuse; les notaires publics, les juges de paix, le maire de la municipalité, le secrétaire-trésorier du conseil municipal."

Bagot

La corporation de la ville d'Acton a voté un bonus de $10,000 à M. Lemay, d'Upton, pour bâtir une manufacture de chaussures et une tannerie.

Saint-Hyacinthe

Madame Alphonse Raymond est morte en cette ville durant la nuit de mardi à mercredi. Cette mort créera un deuil profond dans l'âme de ceux-là qui ont connu la défunte. A M. Raymond et à sa famille que cette mort éprouve et fait souffrir si douloureusement nous offrons l'humble hommage de notre sympathie.

Le 13 de ce mois, M. E. Létourneau, assistant chapelain de l'Hôtel-Dieu de cette ville, conférait l'habit religieux aux postulantes suivantes: Caroline Raymond, de Pittsfield, Mass.; Marie-Anne Mercier, de Saint-Valérien; Exana Laviolette, de Carleton; Ozina Faubert, de Sorel; Georgina Brault, dite Sœur Saint-Louis de Gonzague, de Saint-Sebastien; Marie-Anne Simonneau, de l'Avenir; Alphonsine Larivière, de Saint-Judes; Oliva Labonté, dite Sœur Saint-Rosaire, de Sainte-Rosalie; Clandive Ferron, dite Sœur Sainte-Claude, de Sorel; Exina Létourneau, dite Sœur Sainte-Madeleine, de Sainte-Madeleine.

Deux-Montagnes.

Les obsèques de feu l'hon. Dr. Marcil, qui vient de disparaître, ont eu lieu dans la paroisse Saint-Eustache. L'assistance était nombreuse. Un grand nombre de personnes sont allées s'agenouiller dans la chambre ardente, où le défunt était exposé, afin d'y prier pour le repos de son âme.

Saint Césaire

Les drapeaux flottaient à mimât sur tous les édifices publics à l'occasion de la mort de M. Césaire Pépin, N. P., qui a été mêlé à toutes les œuvres importantes de cette localité depuis au delà de trente ans, et qui est mort vendredi. M. Pépin a été maire du village et préfet du comté durant un grand nombre d'années.

Saint-Denis, Rich

M. Phaneuf, fabricant de beurre, a fermé sa beurrerie la semaine dernière. Il a reçu durant la saison 1,503,860 livres de lait. Il a fait 42,199 livres de fromage et 45,125 livres de beurre, qui lui donnèrent un profit net d'au-delà de mille piastres.

Richmond

Un pénible accident est arrivé ici. M. Thomas Evans, de Kingsley, a été tué instantanément en traversant la voie ferrée au moment où le train-express, parti de Sherbrooke, passait à Richmond. Le malheureux Evans, accroché par le chasse-pierres de la locomotive, fut trainé sur une longue distance avant que le train n'ait pu stopper, et que le corps ensanglanté et meurtri ne pût être secouru. Le défunt, qui était âgé d'une soixantaine d'années, laisse une femme et plusieurs enfants.

Sainte-Elizabeth de Warwick

Le 20 janvier les amis de M. Bourgault se sont réunis chez lui à l'occasion du 29ème anniversaire de sa naissance, et lui ont présenté une très jolie adresse, accompagnée d'un magnifique bouquet, par l'entremise de M. W. Dion. Après un goûter délicieux, la veillée se termina par des amusements canadiens, où chacun mettant sa part, on se réjouit beaucoup. Il y avait environ trente personnes.

Le Manitoba.

Mercredi, 1er Fevrier 1899

L'ETAT EDUCATEUR

Opinion de Goldwin Smith

Dans son édition hebdomadaire du 17 janvier, le *Witness* reproduit une lettre de Goldwin Smith, adressée au *Times* de Londres et publiée dans ce journal à la date du 8 novembre dernier. Dans cette lettre Goldwin Smith, l'un des disciples de l'école Cobdenite, fait la remarquable admission qui suit :

"Pour ma part, je dois avouer que le système de l'éducation par l'Etat ne m'a jamais inspiré de confiance, et mon sentiment là-dessus n'a rien gagné au spectacle de ce que j'ai vu de ce côté-ci de l'atlantique, où ce système a été mis en pratique dans toute sa plénitude et où il est supposé avoir atteint ses plus grands succès."

UNE BELLE FOI ET UN BEAU DEVOUEMENT.

On sait qu'en France le gouvernement impose aux parents catholiques l'école de l'Etat, ou suivant l'expression consacrée, l'école publique. Mais les catholiques de France ne se lassent point de lutter contre cette politique, ni de faire des sacrifices pour le maintien des écoles catholiques libres. Le *Mouvement Catholique*, dans son édition du 3 janvier, enregistre la constatation suivante de Mgr l'Archevêque d'Aix, devant les facultés catholiques de Lyon :

"Rien qu'en nos écoles primaires catholiques, nous avons *dix-sept cent mille* enfants, et nous dépensons annuellement *vingt-sept millions* fournis par la générosité des fidèles, sans compter les sommes énormes que la main droite donne en cachette de la main gauche."

QUI GOUVERNE ?

Ces jours derniers la *Gazette* de Montréal se demandait, à propos du voyage de M. Belcourt, en Italie, si le Canada était gouverné par Rome.

Quand il s'agit des croyances religieuses, oui, les catholiques se laissent gouverner par Rome. En politique, non. Rome n'a, d'ailleurs, pas cette prétention. Mais si Rome gouvernait, elle gouvernerait selon la constitution, et non en dehors de la constitution, comme, en certaines matières, nous le sommes depuis une dizaine d'années.

ENCORE LES DOUKHOBORS.

Oyez la merveille ! Plusieurs centaines de Doukhobors sont arrivés. Et toute la badauderie de courir au devant de cette troupe pour laquelle rien n'est trop bon, depuis le pain d'épice jusqu'aux sympathiques adresses, en passant par la trituration, en leur faveur, des lois et des règlements concernant la colonisation. Tout le haut personnel du département de l'Intérieur est allé les recevoir à Halifax, comme s'il se fût agi de faire honneur à quelque nouveau messie. Tout le long de la route, des ovations ; nos ministres canadiens s'en montreraient fatigués s'ils en recevaient autant. Au terme de leur pérégrination, ils sont hébergés aux frais du gouvernement, et l'on détend tous les ressorts de l'administration pour leur faire la vie douce ; on leur accorde des privilèges qui sont refusés aux colons ordinaires.

Mais qui sont-ils donc, ces étrangers si dorlotés ?

On dit qu'ils sont des persécutés du gouvernement russe.

Ce sont tout simplement des gens imbus de doctrines socialistes, qui veulent se soustraire aux lois légitimes de leur pays, et entr'autres, à l'obligation de défendre leur patrie en cas de danger.

Ils entrent au Canada avec l'entente qu'ils n'auront point à faire le service militaire.

Survienne la déplorable nécessité de protéger nos frontières et nos campagnes, on enrégimentera nos fils, mais les Doukhobors resteront à leurs foyers, se préoccupant uniquement de cultiver leurs terres et de nous vendre leurs produits au poids de l'or.

Il paraît que d'autres vont venir. Et en vérité, ils seraient bien fous de ne pas profiter de l'hospitalité si large qui leur est offerte au Canada.

***

C'est au nom de la liberté religieuse qu'on salue l'arrivée des Doukhobors parmi nous.

Au nom de cette liberté on leur accorde le privilège de ne point porter les armes ; car, d'après leur *credo*, ils ne doivent point combattre.

On s'extasie devant leur courage, parce qu'ils ont subi, dit-on, la persécution pour leurs croyances religieuses. Par respect pour ces croyances on leur concède le plus grand des privilèges au point de vue national : l'exemption du service militaire.

Mais à nous, catholiques, les pionniers de la civilisation dans ce pays, qui n'avons jamais refusé d'accomplir tous les devoirs du citoyen britannique, on nous refuse cette protection de nos croyances religieuses en matière d'éducation, on nous refuse la liberté de conscience en des choses qui reposent sur le droit naturel des parents et sur la constitution.

Quelle contradiction !

***

Ce qu'il y a au fond de cela, demandez-vous ?

Il y a sans doute l'inspiration officielle, qui éclate au milieu de tout ce bruit. Mais il y a surtout des influences occultes, qui nous sont hostiles et qui trouvent dans ces nouveaux colons des troupes tout enrégimentées à mettre en face de nous.

C'est grave, mais c'est un flot qui ne nous noiera point.

Voici que l'on nous annonce de forts contingents de nos compatriotes des Etats-Unis et de la province de Québec.

Nous avons hâte de voir si l'élément qui est allé au devant des Doukhobors avec des adresses, va faire aux nôtres un aussi chaleureux accueil ! !

DES FAITS

Nous mettons sous les yeux de nos lecteurs, sans commentaires, les faits suivants, ajoutant seulement qu'à notre avis ils sont très graves.

A la date du 24 janvier, la *Tribune*, de Winnipeg, donnait asile à des plaintes portées par M. Keam, de Lorette, contre le fonctionnement des écoles. La *Tribune* fait ainsi le portrait de M. Keam : "l'un des contribuables les plus éminents et les plus respectés de la région, et un libéral de longue date."

La plainte de M. Keam est, en résumé, que les écoles de Lorette sont conduites contrairement à la loi et aux règlements scolaires. Il s'objecte à cette infraction de la loi et sollicite une enquête.

Le lendemain de cette publication la *Tribune* appuyait la demande d'enquête de M. Keam, dans les termes suivants :

"On peut s'attendre, nous en avons la confiance, que le gouvernement va promptement instituer une enquête et se rendre compte de la façon dont la loi est mise en vigueur. . . . Il serait intolérable qu'après toutes nos luttes pour l'établissement dans notre province, d'un système efficace d'écoles nationales, nous puissions revenir à l'ancien état de choses. . . ."

Le 26, la *Tribune* publie une autre correspondance, signée "A Liberal Resident of Ste. Anne," appuyant M. Keam et la *Tribune*, pendant que celle-ci dit dans une note de la rédaction :

"Ainsi que nous l'avions anticipé, le gouvernement, par la voix du Dr. Blakely, chef du département de l'Education, déclare n'avoir aucune connaissance de la prétendue violation de la loi scolaire dans les paroisses françaises, et s'engage à faire immédiatement une enquête. C'est ce que l'on doit faire, et si cette enquête est suivie d'une prompte répression des abus dont on se plaint, les choses iront mieux. . . ."

La veille, le 25 janvier, M. le Dr. Blakely, dont il est parlé plus haut, avait, en effet, donné, dans la *Tribune* l'assurance que cette feuille signale à ses lecteurs dans les termes que nous venons de traduire.

Et M. Blakely déclarait en même temps que "dans aucun cas, la subvention scolaire n'avait été payée excepté à ceux qui s'étaient conformés aux règlements," dont la formule suivante, qui doit être assermentée par les instituteurs, est l'expression :

"1. Qu'il n'y a eu aucun enseignement religieux et qu'il ne s'est fait aucun exercice religieux dans la dite école durant ce semestre scolaire pendant les jours de classe, durant les heures d'école, après l'ouverture de la classe jusqu'à trois heures et demi de l'après-midi."

Dans sa déclaration, M. Blakely ajoute "qu'il est très difficile de se procurer des instituteurs ayant les qualifications suffisantes pour enseigner l'anglais et le français," et que, "à Lorette même, des instituteurs ont été renvoyés parce qu'ils n'étaient pas qualifiés à enseigner l'anglais."

Nous avons exposé les faits ; le public pourra les méditer.

LE JUGE EN CHEF DE LA PROVINCE

Une dépêche publiée hier soir par les journaux de Winnipeg annonçait la retraite de Sir Thos. Taylor, juge en chef de cette province. Sir Thos. Taylor doit demeurer maintenant à Edimbourg, en Ecosse.

Déjà l'on mentionne le nom de son successeur; ceux-ci croient que ce sera l'hon juge Killam ; ceux-là, M. Ewart ; d'autres M. Isaac Campbell.

Tous ces noms jouissent de l'estime publique. La qualification de ces messieurs pour le poste élevé de juge en chef n'est pas contestée. Nous formulons néanmoins le vœu que cette succession soit dévolue à l'hon juge Dubuc, à qui elle appartient en toute équité. Son ancienneté et ses services sur le banc sont des titres par dessus lesquels le gouvernement ne saurait passer. Cette promotion serait bien vue du barreau et de toute la population.

Anniversaires

La *Défense*, de Chicoutimi vient d'atteindre sa deuxième année d'existence. Nous presentons nos félicitations à ce vaillant journal, ainsi qu'au gentil *Oiseau-Mouche* qui, lui aussi, fête un anniversaire.

UN COUP DE MARTINET !

La feuille française de Winnipeg voue le pieux et savant Dom Benoit à la réprobation de tous les vrais Catholiques !

Le pauvre Dom Benoit ! ! !

Comment se relèvera-t-il de ce coup... plus divertissant que terrible ?

DANS LE MONDE POLITIQUE

Sir Charles Tupper vient d'arriver d'Angleterre.

L'hon M. Cameron, procureur général de notre province, est malade dans Ontario.

L'hon M. Greenway doit arriver ces jours-ci d'un voyage à Toronto et à Ottawa.

Des élections générales, pour la législature provinciale auront lieu le 28 février au Nouveau-Brunswick.

L'hon M. McMilan est de retour à Winnipeg, après un voyage d'une couple de mois dans l'Arkansas, pour sa santé.

On discute beaucoup, en ce moment, à Québec sur les différentes méthodes d'enseignement. Le *Soleil*, lui, voudrait une méthode d'enseignement *concentrique* !

La législature de la Colombie Anglaise siège en ce moment à Victoria. Joe Martin, ministre dans le cabinet Semlin, bien que depuis un an à peine à la Colombie, prétend tout mener à sa guise. Il y va avec une brutalité envers amis et adversaires, qui rappelle le temps où il ébréchait la constitution au Manitoba.

L'AMI DE TOUS.

Les grandes qualités du BAUME RHUMAL leur ont attiré les sympathies des personnes de toutes les conditions : son prix modique fait de lui l'ami des ouvriers et des nécessiteux.

A NOS ABONNES

Plusieurs de nos abonnés, qui ont eu la bonne pensée de régler leur compte avec nous, nous écrivent pour nous remercier des excellentes primes que nous leur avons remises.

Les autres, ceux qui n'ont pas encore pu nous faire parvenir le prix de leur abonnement, se sont convaincus sans doute que cette offre des primes était sérieuse de notre part et que ces mêmes primes valent la peine d'être gagnées. La lecture des lettres que nous avons publiées déjà et de celles que nous publions encore aujourd'hui a dû produire cette conviction.

On nous demande de prolonger encore quelques semaines le délai que nous avions fixé pour être dans les conditions à recevoir ces primes. Et bien, soit ! Nous donnerons notre prime à tous ceux qui nous paieront un an d'abonnement d'avance (avec les arrérages, s'il y en a) d'ici au premier mars.

Nos primes nous ayant été très rapidement enlevées, notre premier envoi a été vite épuisé et nous avons dû faire attendre quelques uns de nos souscripteurs. Un second envoi vient de nous arriver ; nous pouvons donc satisfaire à toutes les demandes.

Voyez par les témoignages suivants combien il vous serait profitable de gagner cette prime.

Louis Gagnon, Ecr., Saint-Boniface—Mes meilleurs remerciements pour le beau livre de prières que vous m'avez envoyé comme prime. Il est magnifique.

M. Henri Cusson, St.-Boniface —Elle vaut certainement $1, le prix de l'abonement à votre journal. Merci et succès.

M. Jos. Lecomte, Saint-Boniface—Je vous remercie pour le joli livre que vous m'avez envoyé. Cette prime vaut certainement le prix de l'abonnement à votre journal. Succès dans votre entreprise.

Dr. Lambert, Saint-Boniface—Merci du joli cadeau que vous donnez comme prime. C'est un livre magnifique. Je vous souhaite plein succès.

M. L. A. E. Rousseau, Saint-Boniface—Le livre que vous m'avez envoyé est très joli, et vaut le prix de l'abonnement à votre journal. Mes remerciements.

Léon Chamberland, Saint-Adolphe—J'ai reçu votre prime ; c'est un petit bijou des plus jolis.

DANS LE MONDE RELIGIEUX

M. l'abbé Lavigne, de Neche, N. D. est en ce moment à Saint-Boniface.

Le R. P. Gillis, de Wappella, était ici il y a quelques jours.

Le R. M. Turcotte, curé de Saint-Félix, a passé quelques jours en cette ville.

Sa Grandeur Mgr Langevin est revenue de Qu'Appelle vendredi dernier. Elle partira après-demain pour une visite à Notre-Dame de Lourdes, Bruxelles, et Saint-Alphonse.

Le R. R. P. Lacasse O. M. I. est revenu à Saint-Boniface il y a quelques jours, de retour de Saint-Félix où il a donné une retraite.

Les journaux de Winnipeg disaient ce matin que Mgr Langevin était confiné à sa chambre par une sérieuse attaque d'influenza. Nous avons pris des nouvelles à l'archevêché ; Sa Grandeur a été indisposée, il est vrai, mais légèrement et Elle peut vaquer à ses occupations.

Le Rev M. J. Althoff, l'un des membres les plus éminents du Clergé Catholique de l'Ile de Vancouver, était l'hôte de Sa Grandeur Mgr l'archevêque, samedi et dimanche derniers. Monsieur Althoff est le fondateur de la mission de Juneau sur la Côte de l'Océan Pacifique ; il est le premier prêtre missionnaire de cette partie de l'Alaska. Il se rendit dans cette région en 1878, et y demeura pendant 17 ans environ. Monsieur Altoff réside maintenant à Victoria, île de Vancouver. Il contribua à l'établissement des Revds Pères Jésuites à Juneau en leur donnant le terrain d'église ; il donna de plus le terrain où se trouve l'hôpital qui est aux soins des bonnes religieuses de Ste-Anne de Lachine P. Q.

HOMMES FORTS

Un Français, du nom d'Auvray, vient de lancer un défi à tous les hommes forts du monde. Notre Samson canadien, Louis Cyr, a relevé le défi et soutiendra prochainement contre Auvray son titre de champion du monde entier, comme homme fort. La rencontre aura probablement lieu à Montréal.

A propos de cette rencontre, les journaux sont remplis de portraits des deux rivaux, donnent force détails sur leur carrière dans le sport, etc.

On sait que Cyr est fier de son pays et ne perd aucune occasion de proclamer son origine canadienne-française. Un jour qu'il voyageait, ses compagnons de char sachant qui il était, lui demandèrent la permission de lui palper les muscles des bras, se mirent à le questionner sur ses méthodes d'entraînement, sur son régime,...... Un Anglais, tout ébahi devant cette magnifique organisation, lui demanda d'où lui venait une force si merveilleuse. *Pea soup*, répond Louis Cyr, souriant de l'étonnement de son interlocuteur.

VENTE SUR HYPOTHEQUE.

Par et en vertu d'un pouvoir de vente contenu dans deux certaines hypothèques, lesquelles seront produites au temps de la vente, il sera offert en vente par encan public par John Campbell Currie, encanteur, à ses salles d'encan. No. 260 Avenue du Portage, dans la ville de Winnipeg, vendredi le 3ème jour de février A. D. 1899, à midi, les propriétés suivantes, à savoir :

Lopin No. 1.—La moitié nord des lots deux cent vingt-deux (222) et deux cent vingt-quatre (224) suivant un plan de subdivision du lot soixante-seize (76) de la paroisse de Saint-Boniface, dans Manitoba, lequel plan est enregistré au Bureau des Titres des Terres, à Winnipeg, comme étant le No. 64, se trouvant soixante pieds sur la rue Saint-Joseph et trente-deux pieds sur la rue Darveau.

Il y a sur cette propriété une maison d'habitation en bois de charpente, haute d'un étage et demi, dont la façade regarde la rue du Collège, Saint-Boniface.

Lapin No. 2 —Dans le village de Saint-Boniface, dans la province de Manitoba, et connu comme étant les trente-huit pieds les plus à l'ouest sur la largeur du lot trois cent treize (313) tel que montre sur un plan de subhivision du lot de paroisse soixante-seize (76) de l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, dans la paroisse de Saint-Boniface, enregistré au Bureau des Titres des Terres à Winnipeg, comme étant le numéro soixante-quatre.

Il y a sur cette propriété une construction haute d'un étage, dont la façade regarde la rue Grandin, Saint-Boniface.

Termes : Dix pour cent du prix d'achat devront être payés comptant au temps de la vente, et la balance suivant les conditions que l'on fera connaître au temps de la vente. Pour plus de renseignements, s'adresser à A. G. CHASTENEY, Block Ryan, Winnipeg, ou à

MULOCK & ROBERTS, Procureurs des Vendeurs.

Daté à Winnipeg, ce 11ème jour de janvier, 1899.

AVIS.—On désire acheter à Saint-Boniface un petit lot avec quelques arbres et une petite maison, payable par trimestre. S'adresser à M. Henri Chérias, ou M. Bethoux, principal clerc de M. Cournol, notaire, 30 rue du Lycée, Grenoble, 1sère, France. 11

Il vient de descendre dans la tombe un citoyen bien connu et un des premiers colons de la paroisse de Sainte-Victoire. Aubert Ducap ou Beaudet, tel est le nom de ce vieillard qui a vu les commencements et la formation de nos endroits. Il est un des rares survivants de ces temps héroiques.

CHEZ NOUS ET AUTOUR DE NOUS

—Nous attirons l'attention de nos lecteurs sur l'annonce de M. Edouard Guilbaul, qui parait sur notre 3ème page. 50

—Nos lecteurs trouveront aujourd'hui le traité d'apiculture en 1ère page.

—Il y a plusieurs cas de diphtérie à Kildonan. Deux familles ont été mises en quarantaine.

—Le C. P. R. a vendu pendant le mois de janvier, environ 15,000 acres de terrains ; ce qui lui a donné $50.000.

—Quelques jeunes filles de Winnipeg ont pris une partie de Hockey samedi, à l'Auditorium Rink, à Winnipeg !

—Les Sœurs de Miséricorde donnent avis qu'elles demanderont à la prochaine session locale un acte d'incorporation.

—Le commissaire des sauvages tient actuellement une enquête sur l'administration de l'école Industrielle protestante de Saint-Paul.

—Dorénavant il y aura chaque semaine un jour où l'entrée des produits au marché de Winnipeg sera gratuite. Ce sera le mercredi

—M. C. A. Gareau, marchand, de Winnipeg, est parti lundi dernier pour l'Est. Le but de son voyage est de faire ses achats du printemps.

—Samedi matin, le train qui portait les Doukobors est venu en collision en sortant de la gare de Winnipeg, avec un engin que la vapeur d'une boutique voisine empêchait d'apercevoir. Les locomotives seules ont éprouvé quelques dommages.

—La Banque de la Nouvelle-Ecosse vient d'ouvrir une succursale à Winnipeg. Son bureau principal est à Halifax. Elle possède 35 succursales au Canada. Son fonds de réserve s'élève à $1,725,000. M. C. A. Kennedy en est le Gérant à Winnipeg.

—Mercredi dernier, le club de raquettes de Winnipeg recevait à l'Hôtel de St-Boniface, le club de cette ville "Le Voyageur" après une course de deux heures sur la Seine et dans les bois environnants. Près de quarante *Jolly good fellows* se réunissaient autour d'une table somptueuse pour se remettre des fatigues d'une marche rapide et très intéressante par la tempête de neige qu'il faisait ce soir-là. Plusieurs discours éloquents furent prononcés et l'on se sépara très tard dans la soirée.

—M. J B Leclerc & Cie, marchands de papeteries et nouveautés, (marchandises sèches) ont reçu un assortiment de livres de prières qu'ils vendront à bas prix; aussi des bas de cachemire pour dames, de 25 cts à 50 cts. N'oubliez pas l'endroit, avenue Taché, en face du bureau de poste de Saint-Boniface.

—Il y a quelques semaines, nous avons porté à la connaissance de nos lecteurs que des cours d'instruction sur l'industrie laitière s'ouvriraient en janvier et février à Winnipeg L'école est maintenant ouverte. Les cours sont gratuits. Nous serions heureux de savoir que la population française du Manitoba en a profité pour y envoyer plusieurs de ses fils.

—Dans notre numéro de la semaine dernière, il s'est glissé plusieurs erreurs de chiffres dans l'annonce de la Compagnie Richard "Fit-Reform." Les marchandises en général étaient marquées à des prix plus bas qu'elles ne peuvent être vendues. Le populaire gérant, M. Eugène Richard dit que les prix à son établissement sont assez bas sans que les distractions des typographes les baissent encore.

—Nous apprenons que notre ami M. Albert Préfontaine en ce moment à Doon, Iowa, sera à Winnipeg le 2 février avec un stock de 24 jeunes juments et quelques bons *teams* de chevaux de travail, tous au-dessous de 6 ans. M. Préfontaine vendra ses animaux très bon marché. Il les a achetés tous lui-même des meilleurs éleveurs de Doon, Lyon County, Iowa ; ce sont les meilleurs chevaux de ferme que l'on puisse trouver.

Le 21 janvier la révérende Sœur Ste-Hélène, née Cécile Landry et tante de l'honorable sénateur Landry a célébré son soixante-onzième anniversaire de profession religieuse, à l'Hôtel-Dieu de Québec. La Sœur Ste-Hélène est âgée de 94 ans ; c'est dit-on, la plus vieille religieuse du Canada.

DERNIER MOT

DESARMEMENT GENERAL

Le Czar de Russie vient d'adresser aux puissances, par l'entremise de son ministre des Affaires Etrangères, une circulaire au sujet de la conférence internationale qui se tiendra sous peu en Russie. Dans cette circulaire, Nicolas II suggère une entente sur les questions suivantes :

1o. Ne pas augmenter les forces navales ou militaires et les budgets de la guerre, pour une période déterminée.

2o. S'efforcer de trouver les moyens de réduire, à l'avenir, les forces militaires et navales et les budgets de guerre.

3o. Interdire l'usage de toute nouvelle arme ou tout nouvel explosif d'une puissance plus désastreuse que celle que l'on a obtenue jusqu'aujourd'hui.

4o. Restreindre l'usage des plus terribles engins explosifs connus, et défendre l'emploi des ballons ou autres engins aériens destinés au lancement de quelque explosif.

5o. Défendre l'emploi de torpilles sous-marines et d'autres engins de ce genre.

6o. Prohiber la construction de vaisseaux à éperons.

7o. Appliquer les clauses de la convention de Genève pour les guerres navales.

8o Rendre neutres les vaisseaux qui se livrent au sauvetage des marins dans une bataille navale.

9o. Reviser la déclaration concernant les lois et coutumes en temps de guerre, telles qu'élaborées à Bruxelles en 1874.

10o. Accepter le principe de la médiation et de l'arbitrage en certains cas particuliers qui s'y prêtent.

La circulaire réaffirme que rien de ce qui touche aux relations politiques actuelles existantes ne sera discuté.

Chronique de la Province

(De nos correspondants particuliers)

Saint-Malo.

27 janvier.—Mardi dernier nous avons eu, dans notre charmant village de Saint-Malo, une véritable fête de famille : le sympathique M. Louis Malo, le premier pionnier de notre paroisse, mariait le dernier de ses fils, Henri, avec Melle Léa Leblanc, de Saint-Boniface.

Le temps était splendide, partout l'on ne voyait que jeunes gens et jeunes filles, en riantes toilettes, attendant, avec impatience, l'heure de la messe nuptiale. A dix heures, vingt-deux voitures passaient, au grand trot de chevaux fringants, emportant tous les invités vers l'église.

Le cérémonie terminée, l'on s'achemina vers la demeure des parents du marié, ou nous attendait un repas vraiment pantagruélique. Avant de se mettre à table, les jeunes de la paroisse présentèrent une adresse ainsi que de très jolis cadeaux aux heureux du jour.

Monsieur l'abbé Noret, notre digne pasteur, assistait au repas, que présidèrent, sans interruption, notre camarade Henri Malo et sa charmante jeune femme. Inutile de vous dire que ce repas fut des plus animés et qu'une franche gaieté y régna pendant plusieurs heures.

Voici l'adresse qui fut dite avant le repas :

MON CHER HENRI,—Il est des circonstances dans la vie ou l'on aime à exprimer à ceux que l'on estime les sentiments que nous dicte le cœur. Aux noms de tous les jeunes ici présents, je viens tedire tous les vœux que nous formons pour ta prospérité, pour ton bonheur futur, te féliciter de cette grande décision prise après mûres reflexions, te souhaiter, à l'aurore de cette nouvelle annee, tout ce que des jeunes mariés peuvent desirer.

La vie à deux est toujours plus douce, plus supportable, les douleurs paraissent moins cruelles ; l homme, en rentrant chez lui le soir, après une longue journée de fatigue, est heureux de trouver une table ou fument de bons mets, une figure souriante égayée de deux yeux joyeux où les siens peuvent se reposer après de nombreuses heures de travail. Donc, mon cher Henri, encore une fois, an nom de tous, bonheur et prosperité.

Et vous, madame, soyez la bienvenue parmi nous. Un jeune visage de plus dans une paroisse est comme un rayon de plus au soleil. Des jeunes sont partis déjà, d'autres viennent les remplacer, et c'est avec un enthousiasme sincère que je lève mon verre pour porter votre santé et celle de notre cher camarade, Henri, sans oublier ses excellents parents et toute sa famille.

Dans l'sprès-midi, sur la proposition de plusieurs. et le soleil nous y invitant par l'ardeur de ses rayons, nous fîmes, drapeau tricolore en tête, une promenade en voiture jusque chez M. R. Côté, non sans nous être arrêtés chez M. J. W. McCrea, notre hôtelier, qui nous avait généreusement conviés à venir de nouveau porter la santé des jeunes mariés chez lui.

Le soir, un bal plein d'entrain, termina la fête, et ce fut sur ces paroles, tout à l'éloge de la famille Malo : "L'on en parlera longtemps!" que l'on se sépara. Il était cinq heures du matin.

UN INVITÉ.

Saint-Charles

Nous avons à enregistrer la mort de M. Richard Good, demeurant ici chez son père. Le défunt était âgé de 21 ans ; il a été emporté par la consomption.

Notre-Dame de Lourdes

Le Rev. P. Dom Benoit est allé cette semaine prêcher une retraite chez les Revds. PP. Trappistes à Saint-Norbert.

—Le P. Laurent est aussi parti pour Saint-Boniface, où il subit un traitement pour ses yeux.

Saint Norbert

Mgr Richot est arrivé de son voyage à Québec. Les paroissiens sont heureux de revoir leur pasteur.

A l'occasion de l'inauguration du nouvel et spacieux établissement de notre estimable concitoyen M. Frs Roy, une excursion de la jeunesse de Saint-Boniface et de Winnipeg est venue passer la soirée au milieu de nous M. Roy a fait avec bon cœur et générosité les honneurs de sa maison et nos jeunes amis ont passé une agréable veillée.

Letellier,

Les dames de cette paroisse ont fait une collecte qui a été suffisante pour acheter une statue de St-Antoine et une lampe.

—Une nouvelle institutrice a été installée dans notre école.

—M. Onésime Lemire est de retour de son voyage à Québec, accompagné de sa belle sœur laquelle vient, avec sept enfants, rejoindre son mari, déjà établi parmi nous.

—Quelques-uns de nos fermiers ont vendu du blé au prix de 59 cents. Le prix actuel à Emerson est de 52 et 53 cents.

Deloraine

Il y a eu le 26 janvier un incendie considérale à Deloraine. Le feu a pris naissance dans un magasin appartenant à M. Samuel Leach. Ce Monsieur a subi des pertes très sérieuses. Le feu s'est communiqué à d'autres bâtisses. Une partie des pertes sont couvertes par les assurances.

SOUMISSION

Des soumissions seront reçues par les commissaires d'écoles de l'arrondissement scolaire de Saint-Isidore, No. 983, pour la construction d'une maison d'école dans le dit arrondissement, jusqu'à jeudi le 9 février prochain.

Le plan de la maison d'école a été déposé chez M. T. Pelletier, épicier, de Saint-Boniface, et pourra être examiné par les soumissionnaires.

Les soumissionnaires devront mentionner un prix pour le tout, ou seulement pour l'ouvrage.

Les commissaires ne s'engagent pas d'accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Par ordre,
FRANÇOIS CARRIÈRE,
Secrétaire-Trésorier.
Arrondissement Scolaire de Saint-Isidore, No. 983.

Daté à Saint-Boniface, ce 30ème jour de janvier, A. D. 1899. 11

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'une application sera faite au Parlement par la compagnie The Dominion Permanent Loan Company," pour un acte amendant ses actes déjà obtenus (60 Victoria. chapitre 85. et 61 Victoria chapitre 101) pour definir le fonds capital de la Compagnie et pour consolider, définir déterminer et élargir ses pouvoirs de prêter, acheter, emprunter de faire des placements et pour d'autres fins.

Daté à Toronto ce 12 décembre 1898.

MACDONELL, BOLAND & THOMPSON
Solliciteurs des requérants.

AVIS

AVIS est par les présentes donné qu'application sera faite par la Compagnie "The Manitoba and Southeastern Railway Company," au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte ratifiant et confirmant une certaine émission d'obligations et une hypothèque garantissant ladite émission faite par la Compagnie.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Requérants

Daté ce 22 novembre 1898. 7-12 9

AVIS.

Avis est, par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, pour un acte incorporant une compagnie pour diverses fins, parmi lesquelles : Pour transiger les affaires d'une compagnie de prêts et d'épargnes avec tous les pouvoirs nécessaires et inhérents à telle compagnie, et pour faire l'acquisition et se charger de l'actif et des affaires des compagnies suivantes : *The Canada Permanent Loan and Savings Company. The Freehold Loan and Savings Company, The London and Ontario Investment Company (Limited), et The Western Canada Loan and Savings Company,* respectivement, ou d aucune de ces compagnies, et de telles autres compagnies de même nature et qui pourraient consentir à entrer dans de tels arrangements ; et pour donner à ces corporations et à ces parties les pouvoirs necessaires pour faire tous les arrangements necessaires aux fins sus-dites

THOMAS G. BLACKSTOCK,
Pour les Requérants.

Daté à Toronto, ce 26ème jour de janvier, 1899. 1-2 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au Parlement du Canada à sa prochaine session, par la "Dominion of Canada Guarantee and Accident Insurance Company," pour un acte destine à amender l'acte d'incorporation de la compagnie, à l'effet de permettre à la dite compagnie de transiger des affaires d'assurance contre la maladie et pour d'autres fins

Daté à Toronto, ce 26e jour de janvier 1899.

BEATTY, BLACKSTOCK, NESBITT,
CHADWICK & RIDDELL,
1-2 9i Solliciteurs des Requérants.

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite au parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Saskatchewan Railway & Mining Co." pour l'autorisation de commencer la construction des lignes d'embranchement avant la construction de la ligne principale, et à telle jonction ou croisement de la ligne principale par d'autres chemins de fer, que le Gouverneur-Général en conseil approuvera ; aussi pour l'autorisation d'étendre leur ligne de Humbolt, dans la direction de l'est à n'importe quel point sur les lignes de chemins de fer du Pacifique Canadien, Great North West Central ou The Lake Manitoba Railway and Canal Co., approuvé par le Gouverneur-Géneral en conseil, et dans la direction de l'ouest, de Battleford aux Montagnes Rocheuses.

Toronto 28 janvier 1899. 1-2 9i

AVIS.

Demande sera faite au Parlement du Canada, à sa prochaine session, par "The Manitoba and South-Eastern Railway Company," pour un acte autorisant la compagnie à se joindre à la "Canadian Northern Railway Company," sur des termes et conditions mutuellement acceptés, et pourvoyant à l'effet et mise en force de cette fusion.

BLAKE, LASH & CASSELS,
Solliciteurs des Réquerants.

Daté le 25ème jour de janvier, 1899.
1-2 9i

AVIS

Avis est par les présentes donné qu'une demande sera faite à la Législature de Manitoba, lors de sa prochaine session, pour faire passer un acte pour incorporer "Les Sœurs de Miséricorde," dont l'objet principal sera de tenir un hôpital pour les cas de maternité, dans les limites de cette province.

JOHN S. EWART.
Avocat des Pétitionnaires.

9in. 29-1-99

GRAND SUCCES DE LA BEURRERIE DE WINNIPEG

Augmentation de 60 pour cent sur les affaires de 1897—Elle fonctionne sans arrêt l'hiver comme l'été—La Crème y est actuellement expediée d'une distance de 150 milles de Winnipeg—C'est un véritable Klondyke pour les Cultivateurs.

Nous avons oublié de dire, au dernier numéro, que la présente étude est de M. S. M. Barré.

(*Suite*)

Il va sans dire que le petit lait de fromagerie, surtout quand il est froid et sur, est nuisible à la santé des veaux. Avec l'écrémage à domicile, le lait écrémé est toujours doux et peut être donné aux veaux tandis qu'il est chaud; ce qui est un grand avantage.

D'un autre côté, il ne faut pas perdre de vue que l'écrémage à la Beurrerie sera toujours avantageux en ce qu'il offre un meilleur contrôle sur toutes les opérations de la laiterie.

6o. Elle a déjà contribué considérablement à allonger la saison laitière.

D'ordinaire, les beurreries et fromageries de cette Province fonctionnent de 4 à 6 mois, et cela quand les produits se vendent à bon marché.

C'est trop court. Un cultivateur possédant un troupeau un peu considérable ne sait que faire du lait de ses vaches avant l'ouverture et après la fermeture de tels établissements. A la Beurrerie de Winnipeg, un certain nombre de cultivateurs ont déjà fourni de la crème pendant huit mois, plusieurs ont contracté pour douze mois. Cette extension de la saison laitière est très profitable. Elle permet au cultivateur de faire produire ses vaches pendant au moins 10 mois et de profiter de la hausse des prix des beurres frais de l'hiver.

7o. Elle paie le lait et la crème d'après leur juste valeur.

C'est le seul établissement de cette Province qu'ait adopté la nouvelle mais juste méthode de payer le lait d'après sa richesse ou matière grasse.

Puisque les beurreries et fromageries n'achètent pas le lait, mais ce qu'il contient de matière grasse dans le cas de beurreries et de matières solides dans le cas de fromageries, puis qu'il existe une différence considérable dans la richesse du lait des divers troupeaux, différence qui varie selon les races, les soins, la nourriture, la négligence et même la fraude, il s'en suit que la méthode de payer le lait d'après son poid est absurde, et n'a plus raison d'être. Voyons un peu l'injustice de ce procédé. Nous avions fait les divisions des argents qui revenaient aux patrons de l'une de nos stations d'écrémage. D'après la méthode de distribution généralement en usage, chaque fournisseur aurait reçu 69 cents par 10 livres de lait. Avec la nouvelle méthode le patron No. 2 reçut 82 cents par 100 livres de lait, et le patron No. 6 reçut 52 cents, soit une différence de 30 cents par 100 livres de lait. Avec l'ancienne méthode, le fournisseur No. 2 aurait perdu 13 cents par 100 livres de lait, et nous aurions payé au fournisseur No. 6, 19 cents par 100 livres de lait en plus qu'il n'avait droit de recevoir. Quels progrès peut-on espérer avec l'emploi de tels procédés? Peut-on s'attendre qu'un cultivateur fasse des dépenses pour améliorer son troupeau, se donne du tracas pour le confort, la nourriture de ses vaches, le soin du lait, etc., quand il est convaincu que son voisin moins soigneux bénéficiera du frais de ses dépenses et de son travail? Inutile d'y songer! Pour cette raison, et pour d'autres que je ne mentionnerai pas ici, l'industrie laitière est restée inerte.

Depuis dix ans c'est la même évolution routinière sans avancement ni progrès. Il faut donc payer le lait d'après sa richesse, dans les beurreries et les fromageries.

La paroisse de Sainte-Agathe, guidée par son digne curé, si dévoué aux intérêts spirituels et temporels de ses ouailles, fut la première à adopter cette importante amélioration. Elle en fut de suite généreusement récompensée, car en l'année 1898, le rendement en beurre de la station d'écrémage de Sainte-Agathe excéda celui de toutes les beurreries centrifuges de cette province. Voilà pour le lait, voyons maintenant l'épreuve de la crème.

8o. Une autre amélioration inaugurée par la Beurrerie de Winnipeg, est l'épreuve de la crème par une nouvelle méthode entièrement différente de celle employée dans les autres beurreries.

Il est toujours facile de copier les procédés depuis longtemps établis, mais il est plus difficile d'en éviter les défauts.

(*A Suivre*)

DE PAR LE MONDE

On a évalué à $50,000,000 la récolte de l'or au Yukon cette année.

La grande cantatrice Madame Patti vient de se marier au baron de Cedestrom.

Par décret de la Reine, le général lord Kitchener de Khartoum est nommé gouverneur général du Soudan.

L'amiral Cervera vient d'être élu sénateur, en Espagne. Il déclare qu'il se propose de faire une violente attaque contre l'ancien ministre de la marine.

Le Sénat de la Belgique vient de mettre à l'étude une proposition à l'effet de proportionner le nombre de cabarets au nombre des habitants d'une commune.

Le Czar de Russie vient d'inviter le Pape à se faire représenter à la conférence internationale qui aura lieu en Russie au mois de mai prochain, à propos d'un désarmement général.

Il y a quelques semaines, à Londres, l'ingénieur du conseil de comté informait les autorités municipales de Londres qu'il existe, à une profondeur de 100 pieds de la surface de la terre, un lac immense d'eau pure et froide. Ce lac a 2,506 milles carrés. Ce lac peut fournir tous les jours pour la consommation de la ville 765,000,000 de gallons d'eau potable.

Jusqu'ici Londres n'a pas eu un système d'aqueducs parfait.

Si la découverte qu'on vient de faire est réelle le problème de l'alimentation de la plus grande ville du monde sera facilement résolu.

Aux Etats-Unis, le général Eagan qui avait porté de graves accusations contre son supérieur le général Miles, a comparu en cour martiale et a été condamné à perdre ses titres dans l'armée américaine.

Le journal l'Anti-Juif à Paris a été condamné à payer 500 frs de dommages à chacun des officiers juifs de l'armée française dont il avait publié récemment les noms avec des commentaire scandaleux. La liste de ces officiers est longue.

Mgr Luzi, l'éminent assistant bibliothécaire au Vatican, vient de découvrir un manuscrit intitulé : " Le flux et le reflux de la mer." Ce manuscrit est signé par Galilée, le célèbre astronome et mathématien italien qui vécut de 1564 à 1642.

Un comité de cardinaux sous la présidence du cardinal Jacobini a décidé de signaler la fin du XIXe siècle en recommandant un pèlerinage du monde entier à la ville des apôtres Pierre et Paul, pendant l'année 1899.

Sa Sainteté Léon XIII accordera une indulgence plénière à tous les pèlerins qui visiteront les tombeaux des saints Pierre et Paul.

COMMERCE

Marchés de Saint-Boniface et de Winnipeg corrigés le 31 Janvier 1899.

	$ cts.	$ cts.
Beurre, frais, la lb	0 16	à 0 18
Beurre, salé, la lb	0 15	à 0 15
From ge	0 09	à 0 10
Œufs frais, la doz	0 00	à 0 20
Œufs en boites, la doz	0 16	à 0 18
Patates, le minot	0 30	à 0 35
Navets, le minot	0 20	à 0 30
Carrottes, le minot	0 40	à 0 45
Panais, la lb	0 02	à 0 00
Betterave, le minot	0 30	à 0 40
Oignons, le minot	0 90	à 1 00
Choux, par douzaine	0 25	à 0 60
Oie, par lb	0 00	à 0 12
Canards, par lb	0 00	à 0 12
Dindes, par lb	0 10	à 0 12
Poulets, par lb	0 08	à 0 10
Paille, la tonne	5 00	à 8 00
Porc, abattu, par lb	0 06½	à 0 06
Mouton, par lb	0 07	à 0 08
Veau, abattu, par lb	0 08	à 0 09
Veau, vif, par lb	0 05	à 0 06
GRAINS.		
Blé dur, par minot	0 00	à 0 59
Avoine, par minot	0 00	à 0 23
Orge "	0 25	à 0 28
FARINE.		
Farine par 100 lbs, Roller Process		2 05
" Strong Baker		1 85
" Manitoba Baker		1 55
" Imperial Baker		1 40
" Superieure XXXX		1 15
" Nestor		1 00
Gru, la tonne		12 00
Son, "		10 00
BOIS ET CHARBON.		
Tremble	3 50 à	3 50
Frêne, chêne et épinette rouge	4 50 à	4 50
Charbon dur	8 00 à	8 00
Charbon mou	4 50 à	4 50
FOIN.		
Foin de prairie, 1ère qual.	6 00 à	6 00
Foin pressé, par tonne	7 00 à	7 50

FEUILLETON DU *MANITOBA*.

FILLE ADOPTIVE

No. 6

V

Le visage de Madame de Noirmont ne trahissait aucune des impressions qui l'agitaient. Elle avait repris la place qu'elle occupait pendant son entretien avec Georges quand Gardella parut. Elle se tenait à demi étendue sur un canapé placé à portée d'une table sur laquelle se trouvaient des journaux et des livres. Pour ecarter de l'esprit de la jeune fille le soupçon de l'entretien que'elle venait d'avoir avec Georges, elle prit un livre et le feuilleta comme si l'arrivée de Gardella interrompait une lecture commencée.

"Vous m'avez fait appeler, bonne amie dit Gardella en ouvrant la porte tout doucement et en avançant, avant de pénétrer dans la pièce, sa fine petite tête, comme si, dans la crainte d'être importune, elle voulait se faire réitérer l'invitation.

—Oui, mignonne, répondit la grande dame en lui souriant et en l'invitant d'un signe de la main. Viens, ici, près de moi. "

Tout en parlant, elle tira à elle une chaise et la désignant à Gardella.

"Assieds-toi là. "

Gardella, toujours élégante par la volonté de sa bienfaitrice et aussi, peut-être, parce qu'elle savait que le luxe encadrait bien sa beauté, portait ce matin, là une robe de maison en drap ponceau sans autre garniture qu'une cordelière en or pâle terminée par deux glands à frange d'or. Ses beaux et longs cheveux cuivrés épars sur son dos, étaient relevés sur son front par un petit peigne d'or.

Elle n'était pas seulement jolie ainsi, elle était à ce point distinguée, que la comtesse elle-même ne put, en jetant sur elle un regard impartial, s'empêcher de reconnaître que Dieu et la nature n'entrent pour rien dans les conventions nobiliaires des hommes.

"Quelle princesse vaut physiquement cette petite, " se demanda-t-elle.

Prenant alors la main de la jeune fille.

"Et maintenant nous allons causer. "

Gardella attacha sur son interlocutrice un regard surpris et interrogateur.

"Je veux savoir pourquoi tu as été triste hier au soir ? " demanda la comtesse.

Gardella allait nier, Madame de Noirmont ne lui en laissa pas le temps.

"Sois sincère, tes dénégations seraient inutiles et je t'en voudrais de chercher à me tromper. Voyons, dis, qu'avais-tu ?"

Gardella embarrassée assura d'abord qu'elle n'avait rien, mais comme la comtesse ne se laissa pas donner le change et devint de plus en plus insistante, la jeune fille perdit son sang-froid et après une dernière et timide négation s'écria :

"J'aimerais mieux ne pas parler.

—Pourquoi ?

—Parce qu'en le faisant j'aurais l'air de me plaindre de quelqu'un que vous aimez et que j'appelle mon amie.

—Ah ! c'est d'Antoinette qu'il s'agit, tes paroles la désignent.

—Oui... Mais les autres jeunes filles n'ont pas été meilleures pour moi. "

Gardella fit alors le récit de la soirée. Madame de Noirmont ne voulut pas paraître accepter ses griefs.

"Je suis sûre que tu as mal interprété la conduite de ces demoiselles.

—Non, dit formellement Gardella, au reste, vous pouvez le demander à Georges il a tout entendu, j'ai bien remarqué qu'il écoutait.

—Il n'est pas intervenu ?

—Non.

—Voici bien la preuve que tu t'es trompée, car comment admettre que Georges, qui t'aime comme un frère, eut souffert qu'on te fit de la peine devant lui ? "

En lui posant cette question, Madame de Noirmont regardait Gardella avec une intense fixité. Elle essayait de deviner dans les yeux de la jeune fille le fond de sa pensée.

"On m'a fait de la peine devant lui, exprès, il n'est pas intervenu de peur qu'on ne m'en fit davantage.

—Dans quel but ces demoiselles, qui sont tes amies, eussent-elles agi de la sorte ?

—Pour m'abaisser devant lui. "

Madame de Noirmont tressaillit.

"Tu supposerais donc? "

Gardella rougit et hésita, puis brusquement elle dit :

"Eh bien, oui, elles sont jalouses et surtout Antoinette.

—Antoinette est jalouse de toi ! "

Il y eut tant d'étonnement dans cette exclamation que Gardella y vit comme un outrage et frissonna sous l'affront.

"Mademoiselle de Phébade ne peut pas être jalouse de l'amitié fraternelle que Georges a pour toi... Il en serait autrement, certes, si mon fils songeait à t'aimer d'une autre manière, car alors, il faut bien que tu le saches, tu deviendrais sa rivale, puisque j'ai moi-même encouragé l'espérance qu'elle a d'être un jour ma bru. "

Gardella eut comme un vertige. La comtesse le vit, mais elle dissimula la colère qu'elle en ressentait et qui donnait raison aux espérances de Georges

" Reconnais franchement que si tu n'as pas fourni à Antoinette d'autres prétextes d'irritation que celui-là, il n'y a pas lieu de prendre tes griefs bien au sérieux.

—Elle est jalouse, " répéta Gardella, avec un entêtement involontaire, dont son trouble l'empêchait de se rendre compte.

Madame de Noirmont prit entre ses ses mains les mains de sa protégée.

"A présent que tu connais les projets d'Antoinette et les miens, tu peux mieux que personne savoir si, oui ou non, elle a des raisons d'être jalouse de toi. Georges te montre-t-il des sentiments dont Antoinette ait le droit d'être jalouse ?

—Je ne sais pas, fit Gardella, perdant la tête de plus en plus . "

La comtesse eut pitié d'elle.

"Voyons, chère enfant, remets-toi. Tu aimes bien Georges ? ,,

Gardella défiante ne sourcilla pas.

"N'est-ce pas, insista Madame de Noirmont, n'est-ce pas que tu l'aimes bien ?

—Oui, balbutia la jeune fille.

—De l'amour dont une sœur aime son frère ? "

La comtesse dut répéter sa question.

Gardella fit un signe affirmatif.

"Et tu ne voudrais pas plus son malheur que le mien ? dit gravement Madame de Noirmont, en regardant étrangement l'orpheline.

—Non.

—Et même s'il te fallait assurer, par un petit sacrifice, notre bonheur à tous deux, tu n'hésiterais pas ? "

De nouveau Gardella ne put répondre que par un murmure d'acquiescement à peine perceptible.

Elle se sentait mourir. C'était la victime sous le bras levé du bourreau... Cependant elle eut la présence d'esprit d'ajouter à sa sourde négation, cette déclaration spontanée :

"J'assurerais, s'il le fallait, votre bonheur à tous deux, non pas par un petit, mais par un grand sacrifice. "

La comtesse lui tendit la main, et l'attirant à elle, elle la baisa dans les cheveux.

"Je n'attendais pas moins de ta reconnaissance et puisque tu es, comme je le supposais, une généreuse enfant, je vais mettre ton affection pour moi et pour Georges à une épreuve. Écoute bien; mon fils n'est pas raisonnable... Je n'ai pas tout d'abord voulu te dire la vérité parce que, quoique j'eusse confiance en toi, je ne savais pourtant pas jusqu'à quel point je pouvais faire fond sur ton dévouement, ta parole me suffit et je n'hésite plus. Oui, c'est vrai, Antoinette est jalouse de toi et elle a des raisons pour l'être...... "

Quelque cruel que fut le mobile qui dictait cet aveu, Gardella le reçut avec joie. Ainsi elle ne s'était pas trompée, la méchanceté d'Antoinette et de ses amies, n'avaient été que la conséquence de la jalousie. On était jaloux d'elle ! non pas de sa beauté, non pas de son luxe, mais de l'affection que Georges lui portait... donc, cette affection existait. Il l'aimait et non de cette tendresse fraternelle que l'on autorisait ; mais de cet autre sentiment que la comtesse n'avait point osé appeler par son vrai nom.

"Georges, continua la grande dame, n'est pas pour elle ce qu'il devrait être et ce que je veux qu'il soit...... "

Elle appuya significativement sur cette dernière partie de sa phrase.

Gardella nerveuse, mais se contraignant, écoutait.

"... Parce qu'il est de son intérêt de l'être, devines-tu où je vais en venir ? "

La jeune fille fit un signe négatif.

"Georges au lieu d'aimer Antoinette, qui sans être jolie comme toi, est une fille de son rang, liée à lui dès l'enfance par le désir de sa mère, porte son choix sur une personne que la naissance a malheureusement placée en dehors de notre monde et qui, si elle entrait dans ses intentions, l'en ferait sortir au détriment certain de son bonheur et du mien. "

Il y eut un silence.

"Comprends-tu ? demanda la comtesse. "

Gardella trop émue pour pouvoir dire une parole et s'efforçant de ne pas comprendre, fit encore un signe négatif. "

Madame de Noirmont ne put réprimer un mouvement d'impatience.

" J'ai cependant été précise. "

Et elle répéta ce qu'elle venait de dire.

"Cette femme, que son origine rend indigne de lui et sur laquelle il a porté son choix, c'est donc moi ? murmura Gardella d'une voix étranglée.

—Oui, c'est toi.

—J'ai compris que je dois me sacrifier à son bonheur et au vôtre ; seulement je ne sais pas très bien ce que je dois faire pour le forcé à aimer Antoinette plus que moi. "

Elle ne pleurait pas ; mais un cercle rouge borda soudain ses paupières.

Madame de Noirmont, emportée par son égoïsme maternel, se raidit contre la douleur que lui causa, malgré elle, le supplice qu'elle infligeait à Gardella et ajouta d'une voix incertaine :

"Il suffit que tu le repousses, s'il te montre des sentiments autres que ceux d'un frère.

"Et si je ne réussissais pas ? S'il m'aimait quand même ? On dit que les difficultés font grandir l'amour. "

La comtesse se fâcha de cette observation, dans laquelle elle crut voir une résistance à sa volonté.

"Ne t'en rapporte pas aux phrases des romans. Les hommes n'aiment point les femmes qui ne veulent pas qu'on les aiment. Il n'y a que les coquettes pour prétendre le contraire. D'ailleurs, quand un homme, dont on n'a pas le droit de recevoir les hommages, persiste à vous les adresser, on a toujours comme ressource le moyen de le détourner de soi......

(*A Suivre*)